



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 92, 94, 95, 96, 100, 101 et 102 de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique

Développement durable et coopération économique internationale

Environnement et développement durable

Activités opérationnelles de développement

Mondialisation et interdépendance

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Lettre datée du 20 mars 2001, adressée au Secrétaire général par l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Communiqué final adopté à la trentième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 qui s'est tenue à Genève les 15 et 16 mars 2001 (voir annexe).

Le Groupe des 77 vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du Communiqué final annexé à la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 92, 94, 95, 96, 100, 101 et 102 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur de
la République islamique d'Iran,
Président du Groupe des 77
(Signé) Bagher **Asadi**

**Annexe à la lettre datée du 20 mars 2001,
adressée au Secrétaire général par le représentant
de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué final adopté à la trentième réunion
des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77
Genève, 15 et 16 mars 2001**

1. Réunis à l'Office des Nations Unies à Genève les 15 et 16 mars 2001 sous la présidence de l'Ambassadeur Bagher Asadi (République islamique d'Iran), Président du Groupe des 77 à New York, les présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 à Genève, Nairobi, Paris, Rome, Vienne et Washington (Groupe des Vingt-Quatre) ont adopté le communiqué suivant :

I. Suivi et mise en oeuvre des textes issus du Sommet du Sud

2. Nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre les textes issus du Sommet du Sud tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (voir A/55/74). Nous appuyons énergiquement le processus actuel d'application des textes issus du Sommet du Sud mené par diverses sections du Groupe des 77, et nous nous félicitons des progrès réalisés par le Groupe de travail international ad hoc à composition non limitée chargé de suivre cette application. Ayant défini les domaines prioritaires de préoccupation et de compétence des différentes sections, nous ne ménagerons aucun effort pour intégrer ces domaines dans les travaux des divers organismes des Nations Unies. Nous chercherons l'appui et l'assistance de ces organismes pour appliquer les recommandations pertinentes du Sommet de La Havane. Nous demandons au Groupe de travail d'établir, en priorité, les modalités de mise en oeuvre opérationnelle des textes issus du Sommet, en particulier le Programme d'action de La Havane, dans les domaines où le Groupe est prié de coopérer avec les organisations internationales. Nous convenons de présenter au Président du Groupe des 77 à New York des propositions concrètes dans les domaines de compétence respectifs des sections pour la mise en oeuvre opérationnelle du Programme d'action de La Havane.

3. Gardant à l'esprit les paragraphes 1 et 5 de la section VI du Programme d'action de La Havane relative au suivi institutionnel, nous avons examiné le rapport établi par le Président sur le renforcement de la capacité institutionnelle du Groupe des 77 et l'amélioration de la coordination entre les sections. Nous accueillons avec satisfaction les recommandations qui y figurent et nous nous engageons à présenter d'autres observations, notamment des informations adéquates sur les dispositifs et mécanismes existants dans chaque section, au Bureau du Président à New York d'ici le 30 avril 2001, afin que ces recommandations soient rapidement approuvées et appliquées.

II. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

4. Nous avons examiné la question de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire de tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés, et aussi d'apporter leur appui total de façon à assurer le succès de la Conférence.

5. Nous réaffirmons notre engagement sans réserve à appuyer énergiquement le processus préparatoire de la Conférence, et nous nous déclarons de nouveau prêts à en promouvoir les objectifs aux fins d'accélérer la croissance et le développement et d'éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés.

6. Nous nous engageons à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes pour assurer que la mondialisation profite aux pays les moins avancés, en appuyant les efforts déployés pour mettre en place les capacités de production et les capacités humaines et institutionnelles voulues. En outre, nous offrons notre assistance pour instaurer un climat international favorable qui facilitera leur intégration dans l'économie mondiale d'une façon qui leur soit profitable, et pour assurer leur développement durable.

III. Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

7. Nous rappelons la décision prise au Sommet de La Havane d'inviter le Groupe des 77 à des consultations et de déployer les efforts nécessaires pour coordonner la position des pays en développement avant les réunions de la CNUCED et de l'OMC, notamment en organisant des réunions ministérielles.

8. Nous sommes convaincus que les négociations en cours dans les domaines de l'agriculture et des services dans le cadre du Programme incorporé déboucheront sur des progrès concrets, notamment dans les domaines intéressant les pays en développement.

9. Nous nous félicitons de la décision de l'OMC de convoquer la quatrième Conférence ministérielle à Doha (Qatar) et engageons vivement les États membres du Groupe des 77 à participer activement au processus préparatoire de la Conférence de Doha en vue d'assurer qu'il soit pleinement tenu compte de leurs intérêts dans le futur ordre du jour commercial. À cet égard, il conviendrait de convoquer une réunion ministérielle préparatoire du Groupe des 77 avant la Conférence de Doha, conformément aux instructions du Sommet du Sud.

10. Nous demandons instamment que soit mené à bien le processus de prise de décisions à l'OMC concernant les questions d'application avant la quatrième Conférence ministérielle, de façon à assurer que les intérêts et les préoccupations des pays en développement soient pleinement pris en compte.

IV. Financement du développement

11. Nous avons évalué le processus préparatoire de l'examen du financement du développement et approuvons sans réserve la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, au niveau politique le plus élevé, y compris au sommet, qui s'appellerait Conférence internationale sur le financement du développement. Le Groupe des 77 souhaite aussi remercier le Gouvernement mexicain d'avoir généreusement offert d'accueillir cette conférence. Nous soulignons l'importance des questions de fond qui seront inscrites à son ordre du jour.

12. Pour réaliser une croissance accélérée, de faibles niveaux de pauvreté et l'intégration effective à l'économie mondiale, il faut disposer d'un financement du développement adéquat et fiable. La tendance ces 10 dernières années a été de confier aux marchés internationaux de capitaux la tâche d'assurer des courants de capitaux du type voulu vers les pays en développement, aux prix et aux montants appropriés. Nous ne sommes pas sûrs que trop compter sur ces seuls marchés soit la meilleure façon de résoudre les problèmes de financement des pays en développement. Non seulement les courants de capitaux privés, y compris les investissements étrangers directs, se concentrent-ils de plus en plus sur un petit nombre de marchés nouveaux, mais encore une partie de ces courants sont trop instables pour constituer une source fiable de financement du développement. Pour le monde en développement, les phases d'expansion, les phases de récession et l'imprévisibilité des courants financiers privés ont été une source majeure de difficultés dans la gestion de ces courants.

13. Pour presque tous les pays en développement, le commerce est le mécanisme multidimensionnel le plus important dont ils disposent pour mobiliser et élargir le financement du développement, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. L'adoption d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, et l'existence d'un système commercial ouvert, fondé sur les règles, transparent, non discriminatoire et prévisible, sont des facteurs essentiels en vue d'un système économique mondial sain.

14. Nous soulignons l'importance d'un financement plus stable et plus prévisible du développement économique et social, ainsi que le rôle majeur que l'aide publique au développement (APD) peut encore jouer à cet égard pour la majorité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les autres pays ayant des possibilités limitées de réaliser une épargne nationale ou des recettes d'exportation. Les conférences des Nations Unies tenues récemment ont donné une base de programmation claire à la coopération pour le développement. Le Groupe des 77 regrette qu'il y ait eu une tendance à la baisse de l'APD. Nous demandons à tous les pays développés de s'efforcer de réaliser l'objectif internationalement convenu d'une APD représentant 0,7 % du PNB, et de réserver 0,15 % à 0,20 % de cette aide aux pays les moins avancés.

15. Le fait que pratiquement tous les pays en développement, quel que soit leur stade de développement, voient leurs efforts entravés par le fardeau d'un service excessif de la dette, nous préoccupe particulièrement. Nous convenons que la solution de ce problème serait d'agir rapidement pour alléger l'endettement. Nous nous félicitons à cet égard des importantes mesures prises dans ce but dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et de l'annulation des dettes bilatérales de ces pays. Nous estimons toutefois qu'il faudrait élaborer et développer

d'autres mesures d'allégement de la dette, notamment en faveur des pays à revenu moyen endettés. Nous appuyons donc l'appel lancé dans un récent rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, demandant une évaluation indépendante du problème de la dette des pays en développement aux fins de le résoudre entièrement et rapidement.

16. Nous sommes convaincus que la fréquence et la virulence croissantes des crises financières dans les années 90, y compris dans des pays connus pour leur bonne discipline macroéconomique, confirment le caractère systémique et l'ampleur mondiale de ces crises. Nous reconnaissons à leur valeur les diverses initiatives qui ont été menées pour amener une plus grande stabilité financière au niveau mondial. Nous estimons toutefois que les résultats ont été, à ce jour, au mieux modestes et peu satisfaisants. Nous nous inquiétons particulièrement du peu d'attention accordée jusqu'ici au rôle joué par les institutions et les politiques des pays développés, en particulier les politiques macroéconomiques des grandes puissances économiques, dans le déclenchement de crises financières dans les pays en développement. Le Groupe des 77 appuie l'adoption d'un mandat plus large pour remanier le système financier international. Ce mandat devrait tenir compte des questions préoccupant les pays en développement, notamment un traitement plus équilibré des débiteurs et des créanciers en ce qui concerne les normes et les règlements financiers et le partage de la charge, des taux de change plus stables, une surveillance plus symétrique et une conditionnalité moins intrusive.

17. Nous soulignons que les principaux pays créanciers devraient relâcher leur prise sur l'ordre du jour de la réforme de l'architecture financière internationale; ils devraient accepter que la représentation dans les institutions financières multilatérales soit plus large et plus équilibrée et que les pays en développement puissent participer davantage aux processus de prise de décisions, ces processus devenant eux-mêmes plus transparents.

18. Nous soulignons l'engagement du Groupe des 77 à continuer de participer activement et proactivement au processus de financement du développement. Pour assurer le succès de la Conférence internationale, le Groupe est entièrement disposé à continuer de coopérer pleinement avec toutes les parties prenantes et partenaires de négociation tout au long de ce processus.

V. Environnement et établissements humains

19. Nous nous félicitons de la conclusion positive de la vingt et unième session du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial pour l'environnement, ainsi que de la contribution efficace de la Section de Nairobi à cette conférence.

20. Nous rappelons qu'il convient de s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux en tenant compte des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment de la reconnaissance du principe de responsabilités communes mais différenciées. Nous notons avec préoccupation que les pays développés ne se sont pas encore acquittés de leur engagement de fournir aux pays en développement des ressources financières et des technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles.

21. Nous constatons avec satisfaction que le PNUE est désormais une organisation plus forte et plus dynamique et que le Groupe des 77 de Nairobi a joué un rôle plus actif dans les activités du PNUE. Nous estimons que le PNUE doit centrer toute son attention et son énergie sur les différents aspects de la mise en oeuvre des principales décisions prises ces dernières années.

22. Tout en nous félicitant de l'issue positive de la dix-huitième session de la Commission des Nations Unies sur les établissements humains, nous réaffirmons que le Groupe des 77 attache une grande importance à cette commission ainsi qu'au Programme d'action pour l'habitat et à la Déclaration d'Istanbul. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de la nouvelle Directrice exécutive de la CNUEH. Le processus de réforme et de revitalisation actuel doit être poursuivi.

23. Nous appelons les pays développés à augmenter leurs contributions financières au PNUE et à la CNUEH. Les pays en développement doivent eux aussi envisager des mesures appropriées à cet égard.

24. Nous constatons que, lors de sa deuxième et dernière session de fond, le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra cinq ans après la Conférence d'Istanbul, a élaboré un projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains au cours du nouveau millénaire. Le Groupe des 77 s'efforcera de faire de cette session extraordinaire un instrument puissant capable de donner un nouvel élan au processus Habitat II.

VI. Examen et suivi du Sommet mondial de l'alimentation

25. Nous nous félicitons des préparatifs effectués par la Section de Rome en vue de la prochaine conférence intitulée Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, qui se tiendra dans cette ville du 5 au 9 novembre 2001, pendant la Conférence biennale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 2 au 13 novembre 2001. Cette initiative importante permettra de réunir les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres, les autorités nationales et les organisations internationales afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

26. En novembre 1996, les chefs d'État ou de gouvernement de 185 pays et la Communauté européenne se sont engagés à faire preuve d'une volonté politique suffisante pour garantir la sécurité alimentaire pour tous et à déployer des efforts constants pour éliminer la faim dans tous les pays, avec pour objectif connexe de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes sous-alimentées. Des mesures urgentes doivent être prises pour stopper et inverser ce phénomène inacceptable qu'est la sous-alimentation.

27. Tenant compte des préoccupations de la FAO et de ses États membres, nous apportons notre appui résolu à la prochaine conférence de la FAO et appelons à des mesures collectives pour atteindre, voire de passer le plus tôt possible l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation.

VII. Dialogue Nord-Sud

28. Nous insistons sur l'importance d'un dialogue entre le Groupe des 77 et le G-8 sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, mécanisme essentiel pour l'examen des questions urgentes relatives au renforcement du partenariat mondial pour le développement, en vue d'une relance des efforts déployés par la communauté internationale pour adopter un programme d'action positif et traiter des problèmes de développement de portée internationale, notamment de la concrétisation des engagements pris et des conclusions adoptées lors des principaux sommets et conférences des Nations Unies. À cet égard, nous demandons aux participants à la prochaine réunion annuelle du G-8, qui se tiendra en Italie en juillet 2001, de prendre en compte les intérêts et préoccupations des pays en développement. Conformément au mandat énoncé dans le Programme d'action de La Havane, le Président du Groupe des 77 à New York rappellera ces préoccupations et intérêts à l'occasion de la réunion.

VIII. Éducation

29. Nous avons convenu que l'éducation devait être l'une des priorités du Groupe des 77 et nous prenons note avec satisfaction de la proposition de traiter de ce thème lors de la prochaine réunion de coordination. Nous nous félicitons par ailleurs de l'invitation faite par la section de Paris du Groupe des 77 d'accueillir la réunion de coordination.

IX. Coopération Sud-Sud

30. Nous affirmons notre engagement ferme de renforcer encore la coopération Sud-Sud. Ce type de coopération est de plus en plus important, tant comme stratégie à l'appui du développement, que comme moyen de garantir la participation effective des pays en développement au nouvel ordre économique mondial. Les efforts de promotion de la coopération Sud-Sud se multiplient et doivent être encouragés avec force. À cet égard, nous demandons à la prochaine session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement de consolider les efforts en cours, d'augmenter les ressources et d'identifier les domaines prioritaires pour la coopération Sud-Sud, en particulier dans le cadre du suivi du Sommet du Sud. Nous sommes convaincus de la nécessité de revitaliser l'assistance aux pays en développement en faveur de la coopération économique et technique entre pays en développement par l'intermédiaire du système des Nations Unies.

31. À cet égard, nous demandons à l'Administrateur du PNUD d'accorder une attention particulière aux préoccupations des pays en développement et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer le rôle de chargé de liaison pour la coopération Sud-Sud du Groupe de la CTPD au sein du système des Nations Unies, comme en ont décidé les chefs d'États et de gouvernement du Groupe des 77 et comme l'a souligné le Secrétaire général lors du Sommet du Sud. Nous demandons par ailleurs à l'Administrateur du PNUD de préserver l'identité distincte du Groupe de la CTPD et d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes pour permettre à celui-ci de garantir la pleine application des décisions du Sommet du Sud dans sa sphère de compétence et de s'acquitter des différents mandats et responsabilités que

lui a confiés le Comité de haut niveau pour l'examen de la CTPD et l'Assemblée générale.

32. Nous nous engageons à contribuer aux préparatifs de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement, qui se tiendra à Téhéran du 18 au 23 août 2001. Par ailleurs, nous apporterons notre contribution à ces préparatifs en reconnaissant que cette session du Comité intergouvernemental se tient à un moment critique de la coopération Sud-Sud et que ce sera l'occasion de traiter de toutes les préoccupations et de tous les thèmes abordés par les sections du Groupe des 77, notamment le suivi du Sommet du Sud.

33. Nous souscrivons aux modalités novatrices proposées pour cette session du Comité intergouvernemental et les manifestations parallèles, en particulier la réunion des responsables des secrétariats des groupes économiques régionaux, la réunion des chargés de liaison pour la coopération Sud-Sud et la réunion extraordinaire de la Chambre de commerce et d'industrie du Groupe des 77 demandée par le Sommet de La Havane.

34. Nous soulignons en l'occurrence l'importance cruciale du Système global de préférences commerciales entre pays en développement comme instrument de promotion de la coopération et des échanges Sud-Sud. Nous rappelons la décision du Sommet de La Havane d'envisager d'élargir ce système pour en améliorer l'efficacité et, à la veille du troisième cycle de négociation, d'examiner les moyens de rationaliser ce processus. Nous invitons les participants au Système global de préférences commerciales à continuer à lui apporter leur appui financier par des contributions volontaires et nous demandons par ailleurs au secrétariat de la CNUCED de maintenir son aide aux opérations de l'Accord sur le Système global de préférences commerciales.

35. Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis à ce stade par le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement à l'appui de projets de coopération Sud-Sud et demandons à tous les membres du Groupe des 77, ainsi qu'au système des Nations Unies, de faciliter le développement de ce Fonds.

36. Nous avons décidé d'organiser une réunion de coordination des sections à l'occasion de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la CEPD. Par ailleurs, la trente et unième réunion des présidents et coordonnateurs du Groupe des 77 se tiendra au Siège de l'ONU, à New York, en septembre 2001, préalablement à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.